

Pendant la dernière saison, 110 navires sont arrivés chargés pour un tonnage de 480,241 tonneaux comparativement à 114 navires et 490,706 tonneaux pour la saison d'hiver 1907-08.

• • •

Les ouvriers des papeteries faisant partie de l'International Brotherhood of Pulp, Sulphite or Paper Milk Workers, réunis en convention à Portland, Maine, comprenant une centaine de délégués, tant de l'Est des Etats-Unis que du Canada et représentant quarante-huit unions locales, ont adressé une pétition au Sénat des Etats-Unis.

Dans cette pétition ils s'opposent à l'entrée en franchise du papier et de la pulpe, ainsi qu'à l'imposition d'un droit d'entrée sur le bois de pulpe.

• • •

Le consul des Etats-Unis à Liège rapporte que les importants établissements John Cockerill, de Liège, Belgique, viennent de mettre en opération un four électrique qu'il décrit ainsi: Ce four est du système Girod à une électrode; sa capacité est de deux à trois tonnes d'acier. Les dynamos qui fournissent le courant électrique nécessaire—courant alternatif de 50 volts—sont actionnées par des moteurs à gaz, utilisant le gaz des fours à tuyères. Le four électrique est placé dans un bâtiment de construction spéciale à proximité des convertisseurs à acier auxquels il est relié par une grue roulante munie d'un avant-train pour le transport des poches remplies de métal en fusion; ces poches se rendent par ce moyen directement au four électrique.

• • •

Durant la semaine dernière, il est arrivé 5000 colons dont les trois quarts environ de la Grande-Bretagne. La même proportion à peu près de la totalité des immigrants a pris la direction du Far-West; un grand nombre des nouveaux venus possèdent suffisamment d'argent pour s'établir sur une terre et se livrer à la culture.

La semaine précédente, 8,000 immigrants étaient arrivés d'Europe.

• • •

Une dépêche de Sydney déclare que les pêcheurs et les empaqueteurs de homards du Cap Breton semblent ne pas pouvoir s'entendre sur le prix du homard cette saison. Les pêcheurs sont déterminés à accepter moins de \$3.60 par quintal. Les pêcheurs de Louisburg demandent \$3.00, mais quelques-uns cependant consentent à pêcher pour un prix moindre. Quelques trappes ont été mises en place, mais de grandes quantités de glace en dérive ont obligé les pêcheurs à retirer leurs

trappes. La saison de pêche se trouvera ainsi fortement raccourcie.

• • •

Les emblavements dans les trois provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta seront pratiquement terminés cette semaine. A l'heure qu'il est la plus grande partie des terres sous culture se trouvent ensemencées. Il est tombé mardi une pluie bienfaisante qui est survenue à souhait. On évalue à 7,500,000 acres la superficie ensemencée cette année, c'est-à-dire qu'avec une récolte moyenne de 20 minots à l'acre, la production serait de 150,000,000 de minots.

MM. J. d'Estimenville Clément, de la maison Clément & Cie, Ltée., agents généraux de notre ville, nous informe par lettre-circulaire de leur intention de publier et distribuer un Guide Commercial Franco-Canadien qui sera tiré en anglais et en français à 40,000 exemplaires.

Le volume contiendra une quantité de renseignements propres à attirer l'attention des capitalistes et des commerçants français sur les ressources du Canada et ses possibilités d'affaires. De son côté, l'homme d'affaires canadien sera renseigné sur les débouchés qu'offre la France pour les produits du Canada.

M. Clément se propose, en outre, de faire, à la suite de la publication dudit "Guide", un voyage dans les centres commerciaux de la France pour intéresser les manufacturiers, commerçants, financiers, etc., aux affaires canadiennes et les mettre en communication avec les hommes d'affaires canadiens.

De plus, M. Clément a l'intention d'ouvrir un bureau de renseignements où les

hommes d'affaires, tant du Canada que de France, pourront obtenir toutes les informations nécessaires.

M. Clément est un homme d'entreprise à qui nous souhaitons tout le succès possible dans la voie où il s'engage.

#### Protection contre le feu

Les manufacturiers de Amatite, le mieux connu des matériaux à surface minérale pour toitures, ont reçu la lettre suivante de Hot Springs, Arkansas:

Messieurs,

Je désire vingt carrés de plus de Amatite, et je vais vous dire pourquoi.

J'ai eu une maison dévastée par le feu, il y a trois semaines; elle était couverte de bardeaux de l'Arkansas, bardeaux minces, et de matériel au caoutchouc. Une cuisine avait une couverture en Amatite, et cette couverture semble avoir offert le plus de résistance au feu dans la maison. Toutes les autres toitures ont été totalement détruites. Après l'extinction de l'incendie, la toiture en Amatite était intacte, sauf en quelques endroits où le doubleage avait été déchiré et y avait produit des trous. En fait, la majeure partie de la toiture Amatite n'aurait pas laissé passer l'eau après l'incendie.

Comme je vais reconstruire, j'ai besoin d'assez de Amatite pour couvrir toute la maison.

Votre dévoué,

G. F. MALDING.

Si quelques-uns de nos lecteurs ne connaissent pas bien Amatite, ils devraient s'en procurer immédiatement un échantillon. Ce matériel à toitures n'a pas besoin de peinture et retarde en même temps les progrès du feu. Adressez-vous au bureau le plus rapproché de Paterson Mfg. Co., Ltd., Toronto, Montréal, Winnipeg, Vancouver, St-John, N.B., Halifax, N.E.

#### AVIS AUX MANUFACTURIERS

Les manufacturiers de la Province de Québec, qui ne sont pas déjà représentés à Toronto et qui désirent l'être feront bien de correspondre avec la

Canadian & Foreign Agencies,

100 Amella St., Toronto

16-6.

## LE NORD-OUEST CANADIEN.

### Règlements concernant les Homesteads

Toute section de nombre pair des terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, excepté 8 et 26, non réservée pour les homesteads ou réservée pour fournir des lots à bois pour les colons ou dans tout autre but, pourra être prise comme homestead par tout chef de famille ou par tout individu mâle âgé de plus de dix-huit ans, jusqu'à une étendue de un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

**Entrée:** L'entrée doit être faite personnellement, au bureau local des Terres, pour le district où se trouve le terrain à prendre. \$10.00 seront chargés pour cette entrée.

**Devoirs du Colon:** Un colon auquel on accorde une entrée pour un homestead, est obligé, par l'Acte des Terres du Dominion et ses amendements, de remplir les conditions s'y rapportant, de l'une des manières suivantes:

(1) Résider au moins six mois sur le homestead et la mise en culture de celui-ci, chaque année, pendant trois ans. La coutume est d'exiger qu'un colon mette quinze acres en culture; mais s'il le préfère, il peut remplacer cela par du bétail. Vingt têtes de bétail étant sa propriété réelle, avec des constructions pour les abriter, seront acceptées au lieu de la culture.

(2) Si le père (ou la mère, au cas où le père serait mort) ou toute personne qui est éligible pour faire une entrée de homestead, d'après la teneur de cet acte, réside sur une ferme dans le voisinage du terrain pris comme homestead par la dite personne, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par le fait de résidence sur la dite ferme.

**La Demande de Lettres Patentes** devra être faite au bout de trois ans à l'agent local, au sous-agent ou à l'inspecteur des homesteads. Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, par écrit, au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

**Renseignements:** Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau de l'Immigration, à Winnipeg, ou dans tout Bureau des Terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, des renseignements concernant les terres libres ou, des officiers en charge, avis et assistance gratuits pour obtenir les terres qui leur conviennent.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur.